

Inventaire de niveau départemental

Les zones humides

• Enjeux

À travers leurs fonctions hydrauliques (régulation de crues et soutien d'étiage), biologiques (richesse en espèces rares et sensibles), hydro-biologiques (participation à l'épuration des eaux), ou socio-économiques (usage agricole, espace de découverte, paysage), les zones humides apparaissent comme des milieux naturels essentiels.

En Savoie, **environ 50 % des zones humides ont disparu au cours de la 2^e moitié du XX^e siècle.**

La préservation de ces milieux est un enjeu national et européen, reconnu depuis les années 1990 à travers l'établissement de plusieurs textes de loi et d'engagements.

• Caractéristiques

Il s'agit d'un **inventaire des zones humides du territoire de la Savoie** : marais, tourbières, étangs, mares, berges des lacs et des cours d'eau, milieux humides artificiels..., sans tenir compte uniquement de leur valeur patrimoniale.

Il a été initié par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et soutenu par le Conseil général.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie est le coordinateur de cet inventaire.

• Objectifs

Ses objectifs sont ceux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Rhône-Méditerranée et Corse :

- préserver, restaurer et stabiliser la superficie des zones humides,
- enrayer le processus de leur disparition progressive,
- réaliser une prise en compte systématique de ces milieux dans toutes les actions de gestion et les projets d'aménagement.

Cet inventaire sera suivi d'un plan d'action qui définira les moyens à mettre en œuvre pour préserver et gérer de manière cohérente l'ensemble des zones humides du département et suivre leur évolution.

• Critères de désignation

Cet inventaire a été réalisé selon la méthode du SDAGE qui sélectionne les **zones humides de plus de 1 000 m²** selon trois critères : biologiques (présence d'espèces indicatrices), pédologiques (hydromorphie des sols) et hydrologiques (inondabilité). **Chaque zone humide est entourée d'un espace de fonctionnalité**, espace proche avec lequel elle fonctionne et dont elle dépend directement (petit bassin versant). Cet espace de fonctionnalité n'est pas représenté sur les cartes.

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la décision pour définir, orienter les futures actions en terme de préservation des zones humides	
Portée juridique et administrative	• Pas de portée juridique directe, mais prise en compte obligatoire de cet inventaire dans les documents d'urbanisme • Cet inventaire permet de déterminer les propriétaires pouvant bénéficier d'exonération fiscale au titre de la loi Développement des territoires ruraux	
Références juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 : art. 74 • Code de l'environnement : art. L212-1, L214-7-1 ; art. R211-108 ; arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 • Code de l'Urbanisme : Art. L122-1 relatif à la compatibilité avec le SCOT • Directive européenne cadre sur l'eau • SDAGE* 2010-2015 approuvé par le Préfet coordinateur le 20 novembre 2009 	
Dates de l'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de l'inventaire s'est échelonnée entre 2004 et 2008 • L'inventaire sur le territoire d'Albertville-Ugine a été réalisé en 2008-2009 	
Contacts et documents consultables	Contact départemental et coordination de l'inventaire	Informations générales
	Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie Le Prieuré BP 51 73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex Tél. 04 79 25 20 32 Site internet : http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/	Portail zones humides www.zones-humides.eaufrance.fr

(*) SDAGE = Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux